

pas une, c'est une conciliation, et c'est, en même temps, une expérience que nous jugeons par ses fruits. Mais, quand on vient nous dire que, dans cette expérience et dans cette conciliation, nous faisons un métier de dupes, eh bien, pour ma part, j'y consens d'avance; oui, je consens d'avance à être dupe de ma bonne foi, dupe de ma confiance, dupe de mon patriotisme et de mon dévouement aux véritables intérêts de la société et de la France. (Vive approbation à droite.)

Je sais bien que dans le temps où nous vivons il est facile et sûr de spéculer sur les naufrages, de spéculer sur les défaites des meilleures entreprises, des meilleures pensées; où cela est bien facile, on a toutes les chances pour soi. Eh bien, malgré ces chances, j'aime mieux spéculer sur autre chose, j'aime mieux spéculer sur la bonté de Dieu, qui ne refuse jamais aux œuvres qu'il aime le dévouement, le désintéressement et la conciliation. J'aime mieux me ruiner à cette spéculation-là que faire fortune avec l'autre. (Vive approbation à droite.)

Je termine, et je me résume par une dernière considération.

Messieurs, depuis soixante ans, ce qui domine dans le monde, c'est l'esprit que je ne qualifierai certes pas trop sévèrement en l'appelant l'esprit de négation.

Cet esprit de négation a produit, ou du moins a laissé naître des biens incontestables, et sur lesquels personne n'aurait divisé il y a deux ans encore: ces biens sont surtout la liberté politique, d'une part, et la liberté de conscience, de l'autre. Je les reconnais, et je soutiens que personne ne les méconnaissait. Il y a deux ans encore, mais je soutiens également que l'esprit de négation, en continuant indéfiniment et démesurément son œuvre, compromettait précieusement ces biens que nous sommes si précieux à tous; et s'il continuait cette œuvre sans que vous l'arrêtiez à temps nous serions ramenés, l'épée dans les reins, par le chemin de l'anarchie, au despotisme intellectuel et matériel.

Or, quel obstacle, messieurs, voulez-vous opposer à cet esprit de négation que je qualifie tout à l'heure d'esprit révolutionnaire? Quel obstacle voulez-vous lui opposer? Certes l'obstacle matériel, la force armée, la force militaire a rendu de grands services. De l'estime profondément, je lui rends hommage; j'ai toujours rendu hommage à cette épée de France qui était naguère entre les mains du général Cavaignac, qui est aujourd'hui entre les mains du général Changarnier. Elle est bien placée dans leurs mains contre les ennemis de la société. Mais je suis sûr que les hommes intelligents et courageux qui tiennent cette épée, connaissent mieux que personne l'insuffisance de la force qui est à leur disposition pour lutter contre le flot de l'anarchie universelle. C'est ce qui lutta, si ce n'est l'élément religieux, si ce n'est l'Église?

Pour moi, j'ai la conviction qu'il n'est pas la seule barrière, mais la principale et la plus infrangible de toutes. Mais il faut la dégager de ses entraves, pour lui permettre de lutter et de résister à l'ambition, au bien et au mal. Messieurs, il est impossible de le méconnaître, nous marchons vers l'anarchie. Comme sous le régime de juillet nous marchions vers la République sans qu'on s'en doutât, ainsi sous la République nous marchons vers l'anarchie sans que tous s'en doutent ou veuillent s'en douter. Je me souviens que dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de juillet, une voix éloquentes et que ceux qui l'ont entendue n'ont jamais oubliée, la voix de M. Lainé. Je me souviens qu'il dit à la chambre des pairs, pour dire cette parole: Les rois s'en vont! Et vous savez comme cette prédiction a été justifiée. Eh bien, je le dis avec douleur, et à juger par les symptômes que se manifestent de toutes parts, si M. Lainé vivait aujourd'hui, et qu'il employât sa voix prophétique à dénoncer nos maux, il dirait aujourd'hui: La France s'en va, la société s'en va, l'Europe moderne s'en va! (Violentes exclamations à gauche.)

Messieurs, vous connaissez ce fleuve de l'Amérique qui roule ses ondes à travers les déserts, les villes, les lacs, les forêts, et puis qui tout à coup, se précipitant avec un irrésistible élan et d'une hauteur effroyable, forme la cataracte la plus formidable du monde, la chute de Niagara. (Rires et chuchotements à gauche.)

Malheur à ceux qui sont embarqués sur ce fleuve et qui ne s'arrêtaient pas à temps pour aborder au rivage ou pour remonter le courant; ils sont engloutis!

Eh bien! Messieurs, malheur à nous! car nous sommes embarqués sur un fleuve semblable, et il ne faut pas prêter une oreille bien attentive pour entendre de loin les mugissements de la cataracte qui doit nous engloutir tous. (Marques d'approbation à droite.)

Nous sommes engloutis si nous n'abordons pas au rivage ou si nous ne remontons pas d'un bras vigoureux le courant du rationalisme de la démocratie.

Or, vous ne le remontez qu'à l'aide du secours de l'Église. Mais sachez bien que l'Église, comme Église, est désintéressée dans la question; elle est sûre de son fait, non seulement en vertu de sa croyance divine et surnaturelle, mais par les phénomènes mêmes du temps où nous vivons, qui sont tous en sa faveur. Toutes les révolutions aboutissent à quelque chose qui lui profite.

En 1830, la révolution de France lui a donné une attitude bien autrement indépendante et fière que celle que rappelle avant-hier M. Péreux de Langres. En Belgique elle lui a donné la liberté complète. La révolution de 1848, en Allemagne, l'a émancipée de la façon la plus imprévue. Pour elle, les révolutions ne sont pas à craindre; elles ne sont à craindre que pour la société. Et c'est surtout parce qu'elle aime la société, qu'elle lutte contre les révolutions. Quoi que vous fassiez, elle sortira victorieuse de toutes nos épreuves. Son émancipation, sa liberté est l'axe invisible de toutes les révolutions. Tout s'arrêtera quand elle sera libre, libre de faire le bien, comme elle le veut, comme elle le peut; alors nous retrouverons la tranquillité.

C'est donc dans l'intérêt de la société que je réclame pour l'Église la liberté de faire le bien, et de vous demander de détenir par cette loi les entraves dont jusqu'à présent elle a été chargée dans le noble métier de l'enseignement. Ah! sachez-le bien, si je n'étais que catholique, comme elle le serait désintéressée et je préférerais de m'isoler de la contemplation des maux de la patrie, pour me consoler par la certitude du triomphe de l'Église! Mais je suis français; tous les catholiques qui se sont associés à nos luttes récentes le sont aussi. Nous aimons passionnément la grandeur, la gloire, la prospérité de notre

patrie; voilà pourquoi nous désirons ardemment que la société vienne de ses propres mains émanciper l'Église, la délivrer des liens et des entraves qui arrêtent son activité et sa fécondité.

Voilà ce que j'avais à dire pour vous recommander l'œuvre de conciliation, de paix, de patriotisme que nous vous apportons, et j'aime à croire qu'après m'avoir entendu, vous ne m'accuserez pas au moins de vous avoir dissuadé ni de la portée de la loi, ni des motifs qui nous l'ont dictée de part et d'autre. (Marques très-vives et prolongées d'approbation sur les bancs de la majorité.)

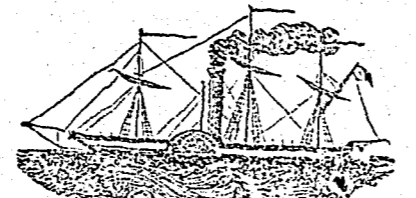
MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 1 MARS 1850.

L'espace nous manque aujourd'hui pour faire au sujet de la loi de l'enseignement en France. En lisant avec impartialité les discours que nous avons publiés jusqu'à présent, et celui de M. Thiers que nous publions dans notre prochaine feuille, on verra facilement de quel côté est l'amour de la vraie liberté, l'esprit catholique, le respect pour les droits communs etc.

Nous repoussons bien loin l'idée que Victor Hugo, dans ses déclamations surannées et tout à fait dehors de la question, soit le représentant du vrai libéralisme. Il n'est que le représentant de la coterie universitaire, de ce parti qui ne veut la liberté que pour lui et l'exclusion pour le parti catholique, de ce parti qui ne parle du grand dogme de l'immortalité de l'âme et des principes religieux entendus vaguement, que pour se donner plus de force en combattant l'Église qu'il appelle hypocritement le parti clérical.

NOUVELLES D'EUROPE.



PAR L'AMERICA.

Nous avons reçu nos lasses de journaux d'Europe apportés par le dernier steamer. Nous en extra yons seulement quelques items, nous proposant de donner de plus amples détails dans nos numéros subséquents.

ANGLETERRE.

OUVERTURE DU PARLEMENT.

DISCOURS DE LA REINE.

Le parlement anglais a été ouvert jeudi 31 janvier par commission. Voici les paragraphes principaux du discours que le lord-chancelier de l'Angleterre a prononcé à la chambre des lords, au nom de la reine, en présence des deux chambres réunies:

"S. M. a le bonheur de conserver ses relations pacifiques avec les puissances étrangères.

"Les explications qui ont eu lieu entre le gouvernement turc et les gouvernements impériaux ont heureusement éloigné les dangers dont ces différends avaient menacé la paix de l'Europe.

"Un appel ayant été fait en cette occasion par le sultan à S. M., elle a uni ses efforts à ceux du gouvernement français, auquel un appel semblable avait été adressé, dans le but d'arriver par leurs bons offices à un arrangement amiable de la question et qui s'accordât avec la dignité et l'indépendance de la Porte.

"S. M. a ouvert des négociations avec les puissances étrangères pour les mesures que rend nécessaires la réforme des restrictions précédemment existantes en vertu de l'acte de navigation.

"S. M. dans sa dernière visite en Irlande, a été hautement touchée de la loyauté et de l'attachement que lui ont manifestés toutes les classes de ses sujets. Quoique les effets de la disette des années précédentes s'y fussent encore malheureusement sentir dans cette

partie du Royaume-Uni, ils sont adoucis par l'abondance présente des substances alimentaires, et par le retour de la tranquillité.

"S. M. éprouve une grande satisfaction à vous féliciter de l'amélioration survenue dans la situation du commerce et de l'industrie. C'est avec regret qu'elle a vu des plaintes s'élever dans plusieurs parties du royaume, au nom des propriétaires et des tenanciers du sol. S. M. déplore qu'une portion de ses sujets soient livrés à la gêne. Mais c'est pour elle la source d'un sincère plaisir, de pouvoir constater l'accroissement de consommation des denrées nécessaires à la vie et au bien-être, que le bon marché et l'abondance ont permis à la grande majorité de son peuple.

"Au nombre des plus importantes mesures qui appelleront votre attention, est celle qui a pour objet l'amélioration du gouvernement des colonies de l'Australie.

"S. M. a fait préparer différentes mesures pour l'amélioration de la condition de l'Irlande. Les inconvénients qui ont résulté des démonstrations de partis (party processions), les défauts des lois qui régissent les rapports entre les propriétaires et les tenanciers, les imperfections des lois qui régissent le grand jury, le trop petit nombre des électeurs qui nomment les membres du parlement doivent, avec d'autres matières importantes, être l'objet de mesures qui vous seront soumis."

Après une discussion intéressante dans la Chambre des Communes, dans la séance du 1er février, discussion à laquelle ont pris part M. l'Israël d'une part au nom des intérêts protectionnistes en agriculture, et M. Cobden au nom des free-traders, l'amendement de M. Trolope à la proposition d'adresse a été écarté à une majorité considérable en faveur du ministère. 192 voix ont été pour l'amendement, 311 contre; majorité ministérielle, 119.

Dans les premiers jours de la session, dit la *Mercure* d'hier soir, les choses ne sont pas arrivées à un bien grand développement; cependant, les protectionnistes des colonies ont déjà pu entrevoir que tous leurs efforts seront vains auprès du gouvernement impérial. Lord J. Russell a déclaré qu'il tenait à l'établissement du free-trade pour les colonies, jusque dans ses dernières limites. Il est question d'accorder à toutes les colonies britanniques, des gouvernements représentatifs, composés d'un Conseil électif et d'une Chambre d'Assemblée. L'Assemblée serait élue tous les cinq ans, et le Conseil tous les dix ans.

FRANCE.—Louis Napoléon a été grandement offensé de la motion faite par le Général Lamoricière, de transférer le privilège royal du pardon, pour le cas des prisonniers de juin, du Président à l'Assemblée. Quoique cette motion n'ait pas été importée, elle a touché l'Aspirant Impérial, lit un journal anglais, dans un endroit sensible, d'autant plus que Lamoricière lui doit certainement des obligations particulières.

Le rapport de M. Thiers sur l'assistance publique a excité l'attention à un haut degré, quoiqu'il renferme peu de chose de neuf. Il repose, comme de raison, sur les plans grossiers de banques des socialistes; il rappelle à la mémoire le fait que la monarchie a fait presque tout ce qu'on pouvait attendre, et recommander la réforme des lois concernant l'emprisonnement des jeunes délinquants et de la loi de l'apprentissage.

Nous nous proposons de revenir sur les questions que soulève ce rapport, si toutefois il y a opportunité.

Un événement devra mettre fin à la division qui règne parmi les catholiques français au sujet du projet de loi de M. de Falloux. Il paraît, en effet, qu'un mémoire en faveur de ce projet, comme renfermant certains avantages considérables, quoique non complets, a été dressé et présenté au Pape par 20 évêques de France, dont font partie les Cardinaux de Cambrai et de Bourges; l'Archevêque de Rheims, les Archevêques de Paris, Sens et Bordeaux; les évêques de Meaux, Orléans, Coutances, Châlons, Clermont, Beauvais, etc. etc. Les Evêques du Conseil de Rennes, notamment, ceux de Tours, Vannes, Angers, Quimper, etc., avaient écrit au Pape dans le même sens, comme aussi les Archevêques de Besançon, de Toulouse, et le célèbre Coadjuteur de ce dernier, Mgr. d'Astros.

et recueillie. La cérémonie ne se termina qu'à 11 h.

L'après-midi, Mgr. conféra le sacrement de Confirmation à 600 Galériens, cette cérémonie donna lieu à un fait extraordinaire, qui montre mieux que tout autre la confiance qu'inspirent les Missionnaires et surtout le P. Lavigne. Un article du règlement du bague porte que passé 9 h du soir, personne ne peut circuler dans le port, si ce n'est les employés. Au coup de canon tiré, pour la retraite, les galériens doivent rentrer immédiatement dans leur chambre. De mémoire d'homme, jamais infraction n'avait été faite à cet article. Or, vers les 9 h. la cérémonie de la confirmation n'était pas encore achevée. Le P. Lavigne dépêcha le P. de Damas pour prier les autorités de permettre de différer la rentrée. L'article inexorable fut montré au solliciteur. L'Amiral lui-même, quoique si bien disposé envers les Missionnaires, répondit qu'il ne pouvait pas. Mais, reprit le P. de Damas, le P. Lavigne vous en prie. A ce mot du P. Lavigne, une lueur de possibilité apparut à l'esprit de l'officier. — Eh bien, si le P. Lavigne en assure la responsabilité, faites. La réponse en fut portée au P. Supérieur, et la cérémonie continua. Quand tout fut terminé, le P. Lavigne monta au chaire. — Mes amis, j'ai un mot à vous dire; vous êtes aperçus que l'heure de la rentrée a été différée. L'Amiral y a consenti à ma demande, je me suis chargé de tout. C'est moi qui commanderai le défilé. Je compte sur vous. — Oui, oui, répété-
rent en même temps tous les galériens.

"Pauvres enfants, je ne vous demandais pas cette réponse; j'avais confiance en vous; mais puisque vous l'avez faite, je vous en remercie." Alors il commanda le défilé. Jo mais la surveillance des gardes ne fut plus facile et moins nécessaire; il n'y eut pas la moindre tentative d'évasion. — Ainsi se termina cette mémorable mission. Il faut espérer que Dieu achèvera ce qu'il a commencé.

Une partie des mêmes missionnaires sont allés procurer le même secours au bague de Brest. Nous apprenons que le P. de Radissonne, cet enfant miraculeux de Marie s'est joint à eux pour faire ses premières armes sur ce théâtre bien digne de son zèle.

Voici la lettre que Mgr. de Châlons a fait instruire dans l'Ami de la Religion à l'occasion de la mission de Toulon.

Châlons, 6 décembre 1849,

M. le rédacteur,
Je le dis devant Dieu et pour l'acquiescement de ma conscience, c'est un merveilleux événement que ce qui vient de se passer à Toulon, un événement digne de la plus sérieuse attention pour les chefs de l'État et tous les citoyens. Quoi! 20 prêtres seulement ont converti tout un bague, ont fait un paradis de ce qui était bien un enfer!... mais, c'est un prodige sans exemple, qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu et à la puissance de sa grâce. Il faudrait se mettre aux genoux de ceux qui ont été les instruments, et le langage humain n'a point d'expression pour leur en témoigner notre admiration et notre reconnaissance.

ITALIE.—On parle d'un corps de troupes antichrétiennes qui s'avanceraient sur Rome, pour rétablir les armes impériales sur le Palazzo di Venezia, et pour rester au service du Saint-Père. Ceci, observe le *Tablet*, semblerait une manière bien plus probable de terminer la difficulté italienne, que la résurrection projetée de l'Ordre des Chevaliers de Malte, ou la création d'une légion Espagnole.

Les Evêques de Suisse ont adressé une importante remontrance à la Diète Fédérale, à l'occasion de l'exil prolongé de l'illustre Evêque de Lausanne et Genève. Ils passent en revue les événements liés avec l'expulsion de Mgr. Marilley, dans l'automne de 1848, et font ressortir, ce qui n'est que trop évident, l'extrême injustice et le mépris de toute la conduite tenue par le Gouvernement Radical de Fribourg. Il est à craindre que les jours de persécution ne soient pas abrégés pour les catholiques opprimés et foulés aux pieds, de la Suisse Occidentale.

PARIS.

TROUBLES DU QUARTIER SAINT-MARTIN.

On lit dans l'Ami de la Religion du 5 février: 4 heures du soir.

En certain mouvement s'est produit dans le quartier du marché Saint-Martin, à l'occasion d'un arbre de la liberté que quelques ouvriers avaient entouré de rubans rouges, et surmonté d'un drapeau neuf et d'une tête de république avec un bonnet phrygien.

Plusieurs collisions ont eu lieu entre les individus qui entouraient cet arbre et les sergents de ville, qui s'occupaient de rétablir la circulation. L'un de ces derniers, frappe grièvement, a fait usage de son épée, et a blessé son agresseur, qui a été transporté sur une civière à l'hôpital Saint-Louis.

Le général Lamoricière, qui se trouvait sur les lieux, a été poussé par la foule qui encombrait ce moment la rue, et il a couru de grands dangers. On criait: Mort à l'aristo! et on l'a forcé de crier: Vive la République! Le général n'a échappé à ces dangers que par l'énergie de deux jeunes gens qui se sont dévoués et l'ont accompagné jusqu'au salon de lecture du boulevard Saint-Denis, où M. de Lamoricière a trouvé un abri.

L'Assemblée et les ministres attendent un rapport sur ces faits, qui jetent une certaine émotion pendant la suspension de la séance. Le général Changarnier vient d'envoyer deux bataillons pour dissiper les rassemblements.

Cinq heures trois quarts.

M. le général Lamoricière entre à l'instant dans la salle des séances. La séance est suspendue. Le général est aussitôt entouré dans la salle du casier par tous les représentants. Nous remarquons M. Charles Lagrange (le Montagnard) qui le presse dans ses bras. Le général raconte tous les détails de son aventure, dont les principaux avaient été déjà rapportés par M. Bettune de Lancastel; il s'est réfugié dans un cabinet littéraire d'où il a pénétré le manège Polier, en sautant, d'un étage, par la fenêtre.

Une foule bruyante le serrait de près; il est parvenu à cheval jusqu'à la barrière; de là il est venu sans chapeau à la Chambre.

C'est fortuitement que le général s'est trouvé au milieu des rassemblements.

Les membres de la Montagne débattent sur la question de faire des interpellations sur la destruction des arbres de liberté.

Les sergents de ville ont été seuls, pendant plusieurs heures, pour dissiper les émeutiers. La troupe n'est arrivée qu'à la fin. Le régiment de dragons, caserné quai d'Orsay, vient de monter à cheval.

M. le vice-président Baroche vient de recevoir une note qu'il communique à plusieurs membres, et de laquelle il résulte que les sergents de ville dissipent les attroupements.

Deux sergents de ville sont grièvement blessés.

M. Victor Foncher, procureur de la République, s'étant rendu au carré Saint-Martin et dans la rue Jean-Robert, où les rassemblements étaient compactes, a été entouré par des individus en blouse, qui l'ont interpellé et tiré

en tous sens. M. Foncher est venu ensuite au Palais-Législatif.

C'est dans la rue Annaire qu'un sergent de ville, frappé par un individu en blouse d'un coup de matras, a tiré son épée et la lui a passée à travers le corps.

Les troupes arrivent sur les lieux où sont les rassemblements. M. le ministre de la guerre quitte la séance et se rend chez le général Changarnier.

Voici de nos autres détails que nous recevons sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu rue Nationale-Saint-Martin, détails qu'on peut considérer comme authentiques.

Un ombrelin de pavés avait été déposé ce matin au pied de l'arbre de la liberté qui s'élevait sur la place Nationale-Saint-Martin, pour des réparations urgentes à la voie publique. Quelques individus ont attribué à l'administration l'intention d'abattre cet arbre et de faire servir ces pavés à recouvrir l'emplacement qu'il occupait, tandis que l'administration n'avait aucunement l'intention d'abattre, en effet, cet arbre. Dès ce moment, un rassemblement s'est formé, et est devenu de plus en plus compacte. Des sergents de ville s'étant présentés pour rétablir la circulation, l'un d'eux a été pris par la foule et frappé avec une bûche. Un de ses camarades est venu à son secours, l'épée à la main, et a blessé un des agresseurs, qui a été transporté à l'hospice Saint-Louis.

Une escouade de sergents de ville a dissimulé la foule, qui s'est rejetée dans les petites rues environnantes.

Au surplus, cette agitation a été toute locale, et ne s'est point communiquée aux autres quartiers.

A l'heure où nous écrivons, quelques troupes se dirigent sur le lieu du désordre, afin de maintenir la tranquillité.

Nous ne saurions trop engager les bons citoyens à ne pas contribuer, par leur curiosité, à gêner l'action de la force publique.

N. B. Nous ne pouvons dire encore quel a été le dénouement final de ces troubles; mais il n'y a pas à craindre que les émeutiers réussissent Paris à être mis en état de siège.

BULLETIN.

Discussions électorales.—Election des conseillers municipaux.—Opinion de M. H. T. Boulton sur un point du système annexionniste.—Comté de Huntington.—Californie.—Oregon.—Affaire judiciaire.

Les journaux anglais de toutes couleurs tant du haut que du Bas-Canada, ne font qu'éclaircir ensemble des assertions contradictoires touchant le résultat des élections proclamées des comtés de Halton et de Sherbrooke. Les feuilles françaises de cette section de la province dévouées à l'agitation annexionniste se joignent à cette mêlée pour prédire le triomphe des deux candidats qui arborent aux yeux des électeurs ce drapeau politique. Dans la réalité, l'opinion la plus générale attribue à M. Cleveland pour le comté de Sherbrooke et à M. Wettenhall pour celui de Halton la pluralité des suffrages. Ces deux candidats sont de principes libéraux et décidément opposés à la propagande annexionniste. Il y a là ce qui explique la nature des précédés et les cales sans nombre mises en œuvre pour détourner d'eux les suffrages des votants, et les gagner aux candidats adverses. Cette histoire est, au reste, celle de bien d'autres élections, anciennes ou récentes. Pour compléter notre statistique sur ce point, nous n'omettrons pas de dire qu'un rug d'un prétexte allégué en faveur des deux concurrents annexionnistes est la supposition que le bill de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada ne passera pas au congrès, supposition que le *Globe* de Toronto dément par une affirmation contraire des plus positives.

L'approche des élections municipales de Montréal ne fut pas appréhendée, que nos sections, les troubles de ces rumeurs ont annoncés, peut-être sans aucun fondement. Des élections de conseillers municipaux n'offriront jamais à la fureur des partis un motif misérable de se déchaîner au détriment de la sécurité publique. On remarque dans un journal de cette ville un appel aux habitants de toutes les divisions électorales en faveur de

voir un chœur de cantiques, et dès le lendemain le chœur parfaitement organisé et exercé étonna le Père. Le petit Juif s'était installé maître d'orchestre. Le Missionnaire lui donna des éloges qui lui attachèrent ce pauvre jeune homme. Il ignorait encore qu'il fut juif. Dès qu'il en fut informé, il le prit à l'écart, le questionna sur sa conversion. Il parla en vain.—Eh bien, prenez cette médaille.—Oh non; car si je la prenais, il faudrait me convertir.—Au moins, prenez-la pour me faire plaisir, ajouta le Père. Celui-ci l'accepta enfin. Ses yeux ne purent se fermer pendant la nuit; la pensée des grands vérités qu'il avait entendu prêcher la veille, agissant fortement dans son âme. Le lendemain il s'empressa de tout raconter au Missionnaire.—Eh bien, vous voulez vous convertir.—Il hésite.—Allez, je vois que vous le voulez; dites que vous le voulez. La grâce triompha, et il prononça le oui désiré. Le P. lui représenta l'obligation qu'il allait contracter. Lui dit que sa position matérielle ne serait pas changée, que les gardes le surveilleraient, le traiteraient comme auparavant etc. Le Néophyte comprit tout cela, et n'en demeura pas moins ferme à désirer et à demander le baptême. L'eau sainte coula sur son front. Au sortir de ce sacrement de l'Église, il vint se jeter entre les bras du Missionnaire et lui dit que je suis heureux! Combien je remercie Dieu de m'avoir conduit au bague! Les 10 ans de galères qui me restent encore à faire, seront pour moi 10 ans de bonheur.

La double cérémonie de la communion générale et de la confirmation qui termina la mission de 30 jours fut magnifique. Voici quelques détails à ce sujet. C'était le 29 nov. à 9 h., les galériens se rendirent dans la canoterie élégamment ornée. 400 hommes avaient travaillé les jours précédents à la tapisserie, pavoyer, festonner etc. Les tribunes se remplirent des religieux et des dames de la ville. L'Amiral Pref. maritime, vint s'asseoir sur un fauteuil placé près de l'autel; son état major se tenait à ses côtés. Enfin Mgr. de Fréjus accompagné d'un nombreux clergé entra dans la chapelle improvisée. Aussitôt retentissent de toutes parts, et les sons de la belle musique de la marine, et le chant des cantiques répétés par les voix mâles et nombreuses des galériens. L'impression de l'assistance est difficile à décrire. Des larmes coulaient de tous les yeux; mais l'émotion fut à son comble, lorsqu'on vit s'avancer vers la table Ste. cette multitude pénitente et recueillie. Ceux qui pour la 1ère fois avaient le bonheur de recevoir leur Dieu marchaient en tête, un cierge à la main, au nombre de 290. Quarante-trois parmi eux avaient été baptisés les jours précédents. Il y avait des arabes, des chinois etc. Par honneur, on les avait séparés des autres pendant la cérémonie. Sur le nombre total de galériens qui est de 3,900, on compte 2,900 communiants. L'évêque de Fréjus ne se possédait pas de joie en distribuant le pain des forts à ces pauvres gens. J'ai vu bien des communications, écrivait un Père missionnaire du bague, mais pas une aussi pieuse, fervente

et recueillie. La cérémonie ne se termina qu'à 11 h.

Qu'ils en soient bénis; nous en conservons le souvenir comme une des œuvres qui les honorent le plus, qui soient les plus dignes de leur noble caractère et de leur généreuse vertu. Voilà disions-nous en recevant cette nouvelle, voilà des cœurs chrétiens et français! St. Vincent de Paul s'en est réjoui dans le ciel; il n'en aurait pas fait davantage; c'est ce qui prouve que les exemples qu'il nous a laissés ne sont pas perdus quel motif d'espérance!

On lit dans le journal de Perth: "Il existe à Bridgend, dans le pays de Galles, une propriété tenue en entier par des tenancières veuves. Ces respectables matrones sont au nombre de sept; quelques-unes d'entre elles ont une famille. Telle est leur bizarrerie, qu'elles seraient capables de déchirer l'homme assez hardi qui mettrait le pied sur leur territoire. Leur habitation constitue une espèce de béguinage de veuves. Leur antipathie pour le sexe masculin est poussée à ce point, que si l'une d'elles venait à décebler, toutes les autres se cotiseraient pour acquitter la rente due par la défunte, jusqu'à ce qu'il se présentât une veuve pour succéder à celle-ci. Le personnel au service de ces femmes singulières, gouvernante, cuisinière, servante, est composé exclusivement de veuves. Ajoutons qu'elles n'admettent à leur table que des veuves."

On lit dans le journal de Perth: "Il existe à Bridgend, dans le pays de Galles, une propriété tenue en entier par des tenancières veuves. Ces respectables matrones sont au nombre de sept; quelques-unes d'entre elles ont une famille. Telle est leur bizarrerie, qu'elles seraient capables de déchirer l'homme assez hardi qui mettrait le pied sur leur territoire. Leur habitation constitue une espèce de béguinage de veuves. Leur antipathie pour le sexe masculin est poussée à ce point, que si l'une d'elles venait à décebler, toutes les autres se cotiseraient pour acquitter la rente due par la défunte, jusqu'à ce qu'il se présentât une veuve pour succéder à celle-ci. Le personnel au service de ces femmes singulières, gouvernante, cuisinière, servante, est composé exclusivement de veuves. Ajoutons qu'elles n'admettent à leur table que des veuves."